

ARRÊTÉ PORTANT COMPOSITION DE JURY

LE DOYEN DE LA FACULTÉ DE SANTÉ SORBONNE UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation et notamment son article L.612-5 et suivants et D.612-3 et suivants ;
- Vu le code de la santé publique,
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé,

ARRÊTE

Article 1: Il est créé un jury de délibération des candidatures en vue de l'admission au sein du Master 2 mention santé, parcours Surgical Knowledge and Innovation in Lifelong Learning and Science (SKILLS) au titre de l'année universitaire 2025-2026.

Article 2: Le jury est présidé par M. Raphaël VIALLE, PU-PH

Article 3: Le jury est composé comme suit :

Mme Manon BACHY-RAZZOUK, PU-PH (Enseignante);
M. Bertrand MATHON, MCU PH, (Enseignant)

Article 4: Le jury se réunit à la demande de son président.

<u>Article 5</u>: Le directeur général de la faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 septembre 2024

Pour la Présidente et par délégation

Doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université

Pr Bruno RIOU